

# nos valeurs

mai 2011 N°139



## Chère Cliente, cher Client,

Le 5 avril dernier, le Conseil d'Administration de la Banque Chaix, présidé par Philippe Henri, m'a nommé Directeur Général en remplacement de Jean-Louis Chave, dont il a salué l'action depuis presque 3 ans.



Depuis sa création en 1924 à Barbentane, la Banque Chaix entretient avec ses clients une relation forte basée sur la confiance. Ma volonté est d'accompagner la Banque dans son développement en capitalisant sur les valeurs qui ont assuré son succès : une grande proximité avec chacun de ses clients et la personnalisation de ses services.

Nous avons examiné comment **accroître notre qualité de service et accélérer notre développement régional.**

- > Nous avons conclu que nous avons intérêt à développer la coopération sur des thèmes précis avec la Banque Populaire Provençale et Corse, banque mutualiste qui est notre actionnaire. Par la mise en commun de certains traitements d'opérations et le partage de certaines expertises, nous pourrions à la fois maîtriser nos coûts et vous offrir une gamme de services plus étoffée.
- > Nous allons nous doter en novembre 2011 d'un nouvel outil informatique plus performant.

Traduisant notre nature de banque de plein exercice, **nos centres de décision sont avignonnais.** Toutes les décisions de crédits notamment sont prises en agences ou au Siège Social de la Banque, à Avignon, maintenant et pour les prochaines années.

De nouvelles agences Banque Chaix seront créées, d'autres seront rénovées. En agence, **vos interlocuteurs restent les mêmes**, ils vous connaissent bien. Je sais qu'ils auront à cœur de continuer à vous accompagner dans tous vos projets, et tisser avec vous une relation pérenne et de confiance.

Christian du Payrat  
Directeur Général

## Au cœur de la vie locale !

Etre une banque de proximité, c'est aussi s'engager au quotidien dans des actions concrètes :

- > des partenariats qui ont pour objectif de soutenir les initiatives économiques régionales, mais aussi destinés à la promotion de la culture et des actions associatives : en 2010, plus de 100 partenariats conclus ou reconduits.
- > des réunions à thèmes organisées par nos experts sur des sujets en prise directe avec les préoccupations de nos clients particuliers et professionnels :
  - l'impact de la réforme des droits de succession sur la préparation de la transmission successorale
  - comment croître plus vite que son marché en PME ?
  - la Viticulture et l'Export : le financement de vos besoins
  - la gestion patrimoniale : comment orienter ses investissements ?

Plus de 80 ans de présence régionale, 68 agences dans 5 départements, 500 collaborateurs, des Centres de compétences spécialisés pour vous accompagner dans tous vos projets !

# LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

## L'assurance qui commence là où les autres s'arrêtent !

Chaque année en France, 8 millions de personnes sont victimes d'accidents domestiques, mais aussi d'agressions ou d'accidents médicaux.

En jeu, en plus des séquelles graves (invalidité, handicap partiel...), des préjudices financiers, moraux ou esthétiques.

Dans plus de 80% des cas, il n'y a pas de responsable connu, donc aucun recours possible. Ces risques, vous n'y pensez pas forcément, mais ils peuvent bouleverser votre vie et celle de votre famille !

### Vous pensez être bien couvert par vos contrats d'assurance ?

Pourtant, la plupart d'entre eux ne prévoient rien en matière de couverture des accidents de la vie courante :

- la Sécurité Sociale et votre complémentaire santé remboursent les soins médicaux, mais ne vous indemnisent pas en cas de séquelles irréversibles suite à un accident,
- votre assurance habitation ne couvre que vos biens matériels,
- votre assurance responsabilité civile ne prend en charge que les dommages que vous causez à autrui...

### La Garantie des Accidents de la Vie assure tous les accidents domestiques\*...

- Chutes, brûlures, coupures, électrocutions ou noyades, accidents sportifs et médicaux...

#### mais aussi :

- Attentats, agressions, catastrophes naturelles ou technologiques...

En cas d'accident de la vie privée\*, la Garantie des Accidents de la Vie prend le relais là où les autres assurances s'arrêtent.

### ... et vous accompagne, vous et votre famille !

- une indemnisation sur-mesure et jusqu'à 1 million d'euros (assistance médicale à domicile, soutien scolaire, garde des enfants et des personnes à charge...),
- la prise en charge de nombreux services d'assistance complémentaires.

La Garantie des Accidents de la Vie peut être souscrite jusqu'à 65 ans sans questionnaire médical, pour une garantie à vie. Pour obtenir plus de renseignements sur ce contrat, prenez dès aujourd'hui rendez-vous avec votre Conseiller.

\* dans les limites des dispositions contractuelles.

La Garantie des Accidents de la Vie est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par la Banque Chaix auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le code des assurances • SA au capital de 7 500 000 € - SIREN 380 911 123 RCS PARIS • Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 • Siège social : 15, rue Vernet 75008 Paris.

GARANTIE ASSISTANCE • Société anonyme au capital de 1 850 000 € • 312 517 493 RCS PARIS • Entreprise régie par le code des assurances • 38, Rue de la Bruyère - 75009 Paris • Tél. : 01.53.21.24.24 • Fax : 01.53.21.24.88

## La maison : le lieu de tous les dangers !

C'est par des activités courantes que les principaux dangers surviennent.

- le bricolage : chute d'un escabeau, échelle, toiture, menuiserie...
- les loisirs : balançoire, randonnée, baignade, promenade en bateau...
- le jardin : élagage, tondeuse, barbecue, insolation...
- la vie quotidienne : préparation de repas, escaliers, ingestion de médicaments ou produits toxiques...

Les pouvoirs publics se mobilisent avec une campagne de communication grand public importante, notamment avec la distribution dans les crèches et écoles de dépliants de sensibilisation et un site internet [www.accidents-domestiques.com](http://www.accidents-domestiques.com)



Êtes-vous certain d'être bien assuré ?

L'assurance qui commence là où s'arrêtent les autres !

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

VOTRE CONSEILLER EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER. RENCONTREZ-LE !

La Garantie des Accidents de la Vie est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par la Banque Chaix auprès de HSBC Assurances IARD (France), entreprise régie par le code des assurances.

**BANQUE CHAIX**  
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR

[www.banque-chaix.fr](http://www.banque-chaix.fr)

#### Banque Chaix

Société Anonyme au capital de 11 570 592 euros - SIREN 542 620 224 - RCS Avignon  
Banque et société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS - (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance  
[www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) sous le n° 07 022 846

Siège social : 43, Cours Jean Jaurès - BP 353 - 84027 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. : 04 90 27 27 27 - Fax : 04 90 14 99 99 - e-mail : [chaix-contact@banque-chaix.fr](mailto:chaix-contact@banque-chaix.fr) - [www.banque-chaix.fr](http://www.banque-chaix.fr)

**BANQUE CHAIX**  
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR